

**Académie de Lille**  
**Baccalauréat session 2010**  
**Rapport sur les épreuves écrites et orales de langues anciennes**

**Rappel : les épreuves sont régies par les textes suivants :**

- écrit : B.O. n° 15 du 9 avril 2009
- oral facultatif : B.O. du 14 mai 2003
- 

**I. Résultats des élèves**

***Participation aux épreuves***

	Epreuves facultatives orales : GREC ANCIEN	Epreuves facultatives orales : LATIN
Nombre de candidats	278 (dont 90 % comme option facultative 1)	1390 (dont 96,5 comme option facultative 1)
En série S	205 (soit 73,7 % des candidats)	998 (soit 71,8 % des candidats)
En série ES	19 (soit 6,8 % des candidats)	224 (soit 16,1 % des candidats)
En série L	54 (soit 19,4 % des candidats)	168 (soit 12,1 % des candidats)

	Epreuve écrite: GREC ANCIEN	Epreuve écrite : LATIN
Nombre de candidats (série L)	5	53/54

	Oral du second groupe : LATIN
Nombre de candidats (série L)	2

## Résultats de la session

	Moyenne des épreuves : GREC ANCIEN	Moyenne des épreuves : LATIN
Options facultatives orales	15,2 (15,4 comme option facultative 1)	14,9 (15,7 comme option facultative 1)
Epreuves écrites du premier groupe	17 (un seul candidat)	11,5 (latin spécialité)

### Synthèse

**Premier constat :** le latin est choisi majoritairement, comme 1<sup>ère</sup> option facultative, par des élèves issus de la série S, et plus particulièrement par ceux inscrits en T S option SVT.

**Deuxième constat :** ce sont également des élèves issus des T S qui présentent le grec ancien en plus grand nombre à l'oral, même si les T L représentent près de 20 % des candidats interrogés dans cette discipline.

**Troisième constat :** une part non négligeable d'élèves inscrits en T ES se présentent à l'épreuve de latin et ont des résultats semblables aux deux autres séries.

Les résultats aux épreuves orales dans les deux disciplines sont très satisfaisants. Les écarts-types, qui n'apparaissent pas dans nos tableaux, montrent une réelle harmonisation des candidats entre eux, même si ces écarts sont plus importants, lorsque le latin ou le grec est choisi comme deuxième épreuve facultative. Le travail d'harmonisation des jurys semble donc plutôt efficace et le niveau global des élèves satisfaisant, eu égard à la rigueur intellectuelle exigée par les deux disciplines.

**Une inquiétude de taille toutefois :** les élèves de la série L fuient les épreuves écrites de langues anciennes (un seul candidat en grec !). Il faut donc réfléchir, avec les collègues qui enseignent en L, aux moyens à mettre en œuvre pour que les élèves littéraires s'approprient aussi les nouvelles épreuves écrites de latin ou de grec ancien.

## II. Quelques remarques générales sur les épreuves écrites

La réunion d'harmonisation pour les épreuves écrites de grec et de latin s'est déroulée, le 25.06.2010, dans un climat serein et convivial propice à une réflexion sur les textes, sur les questions posées et sur les attentes légitimes. Les deux jurys étaient composés de trois correcteurs pour le latin et d'un seul pour le grec. Les deux enseignants qui ont rejoint la commission cette année ont apprécié la précision des consignes

d'évaluation. Les professeurs, conscients de la difficulté de l'épreuve, se sont efforcés de définir des critères de notation qui allient rigueur et bienveillance ; le barème proposé dans les éléments de corrigé, en particulier pour la version, a été affiné après une première lecture des copies ; des points de valorisation récompensant notamment la culture des candidats ou la qualité de la rédaction ont été attribués. Les jurys constatent, comme les années précédentes, la diminution du nombre de candidats aux épreuves écrites de grec ou de latin. Cette année, 55 candidats ont composé en latin et 5 en grec. Sur la base des informations collectées, je donne un tableau qui met en évidence l'effritement continu du nombre de candidats aux épreuves écrites de grec et de latin depuis 2003.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Latin	216	171	129	104	80	75	71	55
Grec	/	20	16	13	24	20	7	5

### III. Rapport concernant l'épreuve écrite de latin

#### Bilan chiffré

La moyenne à l'épreuve de latin est de 11.55/20. Les notes s'échelonnent de 05/20 à 20/20. Sur les 55 copies corrigées, 38 ont une note égale ou supérieure à 10/20 (soit 70.37%). La moyenne à l'épreuve de questions est de 12.74/20, celle obtenue en version est de 7.81/20.

#### Remarques générales sur les copies

Il ressort de la lecture des copies une impression de sérieux mais une grande disparité de niveau entre les candidats. Si certains montrent une excellente maîtrise de la langue latine, d'autres semblent ignorer jusqu'à son système flexionnel, ce qui les conduit à ne pas pouvoir identifier un nominatif singulier de la deuxième déclinaison ou à traduire *Rhodopeius Orpheus* par « Rodolphe et Orphée ». Les jurys ont noté aussi des problèmes de méthode ; certains candidats ne savent pas se référer au texte latin. A l'épreuve de version, quelques-uns proposent une traduction juxtalinéaire. Si les jurys ont apprécié de lire plusieurs copies très soignées, écrites dans un français irréprochable, ils en ont lu également quelques-unes écrites dans un français très approximatif.

#### Remarques générales sur le sujet

Le texte de la session 2010, extrait du troisième livre de *l'Art d'aimer* d'Ovide (vers 311 à 348), est conforme aux nouvelles épreuves de langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec). Le passage choisi à la fin du traité, en dehors des vingt-cinq séquences de l'édition scolaire Hatier pourvues d'un appareil didactique en vue de la préparation à l'épreuve orale, ne semblait pas avoir été connu par les candidats. Cet extrait n'avait rien pour déconcerter

les candidats ; le titre, « Charme de la voix, charme de la poésie », qui donne une cohérence à deux paragraphes distincts, la traduction d'Henry Bornecque, revue par Philippe Heuzé, sur laquelle les candidats ont travaillé durant l'année, et les notes accompagnant le texte, tirées, pour l'essentiel, de l'Édition Budé, permettaient d'orienter la lecture du passage et d'en comprendre les allusions culturelles.

### Questions

Avec une moyenne de 12.74/20 (la fourchette de notes allant de 21/ 60 à 60/60), l'épreuve de questions a été plutôt bien réussie.

La première question relative à un fait de langue répondait à la définition même de l'épreuve qui demande au candidat « d'observer, de repérer et d'analyser » ; la question portait sur le pronom relatif et la proposition qu'il introduit. Les jurys ont apprécié la formulation de la question - les pronoms relatifs étaient cités, parfois même explicités (*quis* = *quibus*) - et sa progressivité : la question invitait d'abord à une analyse morphologique et syntaxique du pronom lui-même puis à une étude des modes de la proposition relative. Cette question a été de loin la moins bien réussie ; si les cas, genre, nombre et antécédent ont été parfois correctement identifiés (rarement les quatre à la fois), la fonction, en revanche, n'a pratiquement jamais été déterminée. Quant à l'étude des modes verbaux, soit les élèves ont éludé la question, soit ils ont tenté de le faire sans y parvenir ; cet échec est sans doute dû à un manque de maîtrise des grammaires française et latine et à un entraînement insuffisant à la pratique qui permet de retrouver la valeur syntaxique d'une proposition à partir d'une traduction.

La deuxième question consistant en une comparaison de traductions « tant du point de vue lexical que grammatical » a été assez bien réussie ; les cinq traductions ont été utilisées et les candidats se sont efforcés de travailler avec méthode et d'utiliser un vocabulaire propre à cet exercice. Cependant, certains candidats, au fil d'analyses pointillistes, ont multiplié les constats de différences entre les traductions sans porter de jugement critique prenant appui sur le texte d'Ovide, sans essayer non plus de faire apparaître l'interprétation du traducteur.

La troisième question a semblé la plus réussie, même si l'analyse du texte est demeurée superficielle. Quelques élèves se sont efforcés d'intégrer leurs cours sur l'écriture d'Ovide en prenant le risque de s'éloigner de la question posée.

### Version

Comme les années précédentes, la moyenne à l'épreuve de version (7.81/20) est considérablement plus basse que celle obtenue aux questions (cinq points de différence). La fourchette des notes va de 3/40 à 39.5/40. Les jurys ont apprécié le choix du passage pris au centre du texte. L'absence de subordination, la brièveté des phrases et la structure

relativement simple des phrases rendaient le texte accessible à l'ensemble des candidats. Le passage consistait en une évocation des pouvoirs magiques de la parole poétique. Si quelques candidats ont donné une traduction quasiment parfaite du texte, d'autres ont produit des textes à trous, inintelligibles et incohérents. Plusieurs versions consistent en une juxtalinéaire ; ce type de traduction, auquel ont recours les candidats qui se présentent à l'épreuve orale, témoigne peut-être d'un manque de préparation spécifique à l'épreuve de version. De nombreux élèves semblent ignorer que le latin est une langue flexionnelle. Parmi les graves erreurs d'analyse de cas, les termes *Rhodopeius Orpheus*, parfois dissociés l'un de l'autre, n'ont pas été identifiés comme étant au nominatif, ni *muros novos* à l'accusatif ; *saxa* n'a pas été analysé comme un neutre pluriel ; *tuo cantu* a été traduit par « tu chantes ». La syntaxe de *-que* n'est pas connue. La négation *nec* qui annule le sens négatif de *nesciat* est un tour syntaxique rarement compris. Le superlatif *justissime* ne semble pas connu. L'usage du dictionnaire est mal maîtrisé ; *saxa* a été identifié soit à une hypothétique déesse « Saxa », soit assimilé à un obscur personnage « Décidius » ; *disce* a été lu comme une forme de *dico*. Le subjonctif d'ordre *nesciat*, pourtant très fréquent dans *l'Art d'aimer*, a rarement été compris.

Il pourrait aussi être utile de donner au texte de la version un titre qui oriente la lecture. Les notes ont parfois induit en erreur quelques candidats qui les ont prises pour des traductions. Une représentation iconographique d'une cithare, d'une lyre, d'un nable et d'un plectre aurait-elle été superfétatoire ? En plus des notes éclairant le sens du texte, pourquoi ne pas avoir expliqué que *dextra* et *sinistra* sont épithètes de *manu*, sous-entendu ? Cela aurait peut-être évité de prendre ces deux adjectifs pour le sujet de la proposition. Une autre note portant sur l'ellipse de « *est* » dans la parenthèse du vers 8 aurait été utile.

#### **IV. Rapport concernant l'épreuve écrite de grec**

##### Bilan chiffré

Cette année, les résultats sont très encourageants ; la moyenne à l'épreuve écrite de grec est de 17/20 ; les notes s'échelonnent de 12/20 à 20/20. La moyenne à l'épreuve de questions est de 17,31/20, celle obtenue en version est de 13.6/20. Plusieurs points de bonus ont été attribués aux candidats qui, étant allés au-delà des questions posées, ont montré des connaissances solides en grammaire ou ont témoigné d'une riche culture. Le jury a apprécié de lire des copies écrites dans un français très correct. Les candidats se sont efforcés de rédiger des réponses argumentées, illustrées par des citations de mots grecs notés, le plus souvent, avec les esprits et les accents.

##### Remarques générales sur le sujet

L'extrait donné est tiré de la scène d'agôn de la fin du deuxième épisode d'*Œdipe roi* de Sophocle. Le sujet n'avait rien pour déconcerter les candidats ; l'introduction brève et

précise, « Accusé par Œdipe de comploter avec Tirésias pour s'emparer du pouvoir, Créon se défend », permettait de comprendre les circonstances et d'appréhender l'enjeu du passage : la conception que Créon se fait de l'exercice du pouvoir. Cette réflexion rejoint en outre deux entrées du programme de terminale, les « interrogations politiques » et, dans le cadre des « interrogations philosophiques », « le choix de vie ». Le texte grec était en partie accompagné de la traduction de Paul Mazon revue par Jean Irigoien sur laquelle les candidats ont travaillé tout au long de l'année.

### Questions

Avec une moyenne de 12,8/20, la première question a été la moins bien réussie. Cette question de grammaire était peut-être difficile ; les candidats devaient identifier deux verbes irréguliers à l'optatif et à l'aoriste 2, mais ils devaient aussi surmonter les pièges que constituent l'élisision et la forme de la voix moyenne, avant de réaliser des transpositions au pluriel.

Les deux autres questions, avec une moyenne respective de 17,16/20 et 18,52/20, ont été bien traitées.

### Version

La moyenne à l'épreuve de version est de 13,6/20, les notes s'échelonnant de 8/20 à 16/20. Malgré sa longueur et ses difficultés, la version a été mieux réussie que les années précédentes. Certaines notes auraient mérité d'être développées, telles les notes trois et quatre : cela aurait certainement évité des fautes. La principale difficulté du texte portait sur l'identification des temps et des modes ; il convient par exemple de signaler qu'aucun candidat n'est parvenu à identifier l'optatif du vers 29.

## **V. Rapport sur les épreuves orales de latin et de grec**

### ***L'harmonisation des pratiques et des notes***

Une réunion préparatoire, pilotée par un IA-IPR, et réunissant un représentant de chaque centre, a été organisée quelques jours avant les épreuves orales. Elle a permis de commenter des documents rappelant le déroulement de l'épreuve et un certain nombre de règles déontologiques propres à une interrogation orale.

La majorité des autres examinateurs a apprécié ces documents ainsi que les conseils dispensés par le collègue qui avait assisté à la réunion. Certains examinateurs disent ne pas toujours disposer de critères d'évaluation qui assurent une juste notation des candidats et souhaitent qu'un temps d'échange avant le début des épreuves soit aménagé (le premier jour, durant la première heure par exemple, avec le représentant de la réunion organisée préalablement par l'IA-IPR). Un temps d'harmonisation final est également souhaitable.

La majorité des examinateurs a manifesté le souci de prendre scrupuleusement en compte les consignes d'harmonisation et a fait preuve d'une réelle bienveillance à l'égard des candidats. Les remarques des paragraphes suivants portent sur des maladresses ponctuelles et signalées de plus en plus rarement, que ce rapport a pour fonction de signaler afin qu'elles ne soient plus du tout commises lors de la prochaine session.

### ***Le déroulement de l'épreuve***

Les critères concernant l'évaluation de la traduction proprement dite fluctuent encore trop selon les examinateurs. N'oublions pas non plus que la traduction n'est qu'une partie d'un ensemble (introduction, lecture expressive et commentaire) qu'il faut également prendre en compte. Il est à noter aussi que certains collègues posent des questions de grammaire trop pointues.

Certains examinateurs refusent d'interroger sur un texte accompagné d'une traduction ou comportant des notes, ce qui réduit la possibilité des interrogations. L'examineur doit plutôt respecter la diversité des instruments sur lesquels l'élève a travaillé et qui renvoie d'ailleurs à la diversité des modalités de lecture. L'évaluation de la traduction doit en effet porter davantage sur le processus de questionnement et de recherche conduit par le candidat que sur le produit fini.

Les attentes des examinateurs en matière de commentaire sont très vastes. Mais elles doivent rester mesurées. Doit-on attendre d'un candidat qui a travaillé sur le *De natura rerum*, qu'il en maîtrise la composition, l'organisation et les fondements scientifiques et philosophiques ? En revanche, un commentaire pertinent, qui s'appuie sur le texte et témoigne d'un intérêt pour la langue et l'objet d'étude peut valoriser largement la note et peut compenser, pour partie, une traduction déficiente. Un examinateur n'a pas hésité à attribuer la note maximale à une candidate parfois maladroite dans son expression, un peu confuse (l'émotion peut-être), mais enthousiaste, cultivée et convaincue.

Cette année encore, même si le phénomène est en recul, les examinateurs ne proposent pas toujours un « exercice sur texte et traduction » ou le notent avec une rigueur qui ne semble pas en rapport avec les compétences attendues d'un latiniste ou d'un helléniste en fin de terminale qui a pratiqué les langues anciennes en tant qu'option. Les candidats auxquels n'a pas été proposé cet exercice, qui « ne peut qu'ajouter des points dans la note finale », disent se sentir lésés - leur professeur aussi...Il est rappelé que l'extrait doit être en rapport avec l'entrée du programme et renvoyer à un auteur connu du candidat.

### ***Les listes***

Les listes de bac sont pour le moins variées, ce qui traduit l'éclectisme des lectures des candidats – et c'est là un point très positif.

Les listes présentent approximativement 11 textes dont la longueur varie : certains candidats travaillent sur des textes deux fois plus longs que leurs camarades. Il est donc normal que les exigences des examinateurs soient modulés en conséquence.

Faire apparaître sur la liste des indications sur les lectures complémentaires et documents travaillés en dehors des textes à traduire semble bien légitime et constitue le témoignage de la variété des activités proposées en Langues anciennes quand on dispose des moyens matériels et horaires suffisants. Mais il est rappelé aux examinateurs que leur appréciation ne doit pas s'attarder sur ces documents annexes.

Grâce à l'investissement, à la générosité et au professionnalisme des examinateurs et des coordonnateurs d'oral et d'écrit – Quentin Hauw et Pascal Balin, dont les écrits ont alimenté ce rapport -, la réflexion sur les modalités de passation des épreuves de langues anciennes au baccalauréat évolue chaque année. Les IA-IPR les en remercient et prendront en compte en 2011, avec l'accord de l'Inspection générale du groupe Lettres, diverses propositions d'aménagement qui leur ont été faites.

Pour les IA-IPR de Lettres

Ludovic FORT

Marlène GUILLOU